PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2023 à 20 heures

<u>Présents</u>: Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE (arrivée à 20h15), Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN.

Absent: Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

• Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Une modification est à apporter au dernier compte-rendu sur l'age limite des enfants bénéficiaires de l'aide aux activités de loisirs. En effet, sur le PV, l'age maximal était de 11 ans, alors que le conseil municipal avait décidé d'attribuer cette aide jusqu'à 18 ans. Après délibérations, compte tenu de cette modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

• Participation aux dépenses de fonctionnement du RPI Rancon Roussac :

Le 20 décembre, nous avons reçu par mail un courrier du 12 septembre dernier, demandant une participation aux frais de scolarité pour les élèves extérieurs. Le coût par enfant est de 527.82 €, et il est demandé un concours à hauteur de 40%, soit 211 € par élèves. 6 écoliers de la commune sont scolarisés à Rancon Roussac, ce qui représente une somme de 1266 €.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande de participation par vote à main levée.

• Suppression, création de poste et modification du tableau des emplois :

Les adjoints techniques justifiant d'au moins 9 ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique principal, peuvent évoluer vers le grade d'agent de maîtrise. C'est le cas d'un agent, qui figure sur la liste d'aptitude du centre de gestion.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de créer un poste d'agent de maîtrise, et de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1ère classe.

Questions diverses :

<u>CCHLeM</u>: Mme la préfète nous a informé fin décembre que le reversement de la taxe d'aménagement aux EPCI n'était plus que facultatif...

D'autre part un séminaire des élus sur le thème des ordures ménagères a eu lieu. Il va nous être demandé de faire un choix quant à l'évolution de la collecte, soit en porte à porte, soit en apport volontaire, soit en bacs de regroupement. Afin de maintenir le meilleur service public à la population, le conseil municipal souhaiterait rester avec un mode de collecte en porte à porte, quitte à diminuer les fréquences.

<u>ICPE des quatre chemins</u> : Mme la préfète a pris un arrêté d'autorisation d'exploitation concernant le parc éolien situé sur les communes de Balledent et Chateauponsac pour machines. Le conseil doit en être informé.

Ostensions, Associations: La clôture des ostensions du Dorat aura lieu le 4 juin, avec la participation des communes, dont la nôtre. Noël et Jean-Louis vont gérer la garde, Madeleine le cortège paroissial. Nous faisions habituellement 2 cars pour cette occasion. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 27 janvier dans cette salle.

D'autre part, une réunion avec les associations pourrait avoir lieu le 15 février.

<u>Demande de ralentisseurs au Liboureix</u>: La mairie a reçu une demande pour la pose de ralentisseurs au Liboureix. Ceux-ci supposeraient la création d'une zone 30 km/h, qui elle-même ne peut être instaurée que dans une agglo déjà limitée à 50. Une étude pour l'installation de rétrécissements aux deux entrées du village va être lancée.

<u>SEHV diag énergétique</u>: MrJacquet du SEHV doit nous faire passer le cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre début de semaine prochaine.

• Date du prochain conseil : La date est fixée au mardi 14 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 10